

Proxima Pays Mellois 2008 – 2013

Priorité Services

Trois axes

- Petite enfance
- Personnes âgées et/ou handicapées
- Santé
- Accessibilité

Orientation générale

Développement de nouveaux équipements et services pour une offre d'accueil supplémentaire, accessible à tous

Personnes âgées et/ou handicapées	
Objectif principal	Accompagnement des personnes au domicile (ainsi que de leurs proches) par une diversité de services Développement d'une nouvelle offre d'accueil favorisant la mixité des publics
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">- Enrichir les services à domicile : garde de nuit, organisation territoriale pour liaisons froide et chaude des repas (avec possibilité d'élargissement des publics), outil de gestion des services d'aide à domicile, achats groupés, ...- Apporter un soutien aux aidants par des animations- Créer une offre d'accueil complémentaire à l'existant, adaptée à la mixité des publics- Encourager les rencontres intergénérationnelles (au niveau du territoire) par des équipements ou animations avec les tout petits- Favoriser tout investissement conduisant à des économies d'énergie- Accompagner les projets favorisant une meilleure prise en compte des personnes en situation de handicap (services adaptés, accessibilité, ...)
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none">- Développement d'une offre de services et de structures d'accueil, complémentaire à l'existant pour un maillage équilibré du territoire- Mixité des publics dans les actions menées (équipements, animations, ...)- Coordination d'actions à l'échelle du Pays- Renforcement du lien social et des solidarités
Type de dossiers	<ul style="list-style-type: none">- Equipement d'accueil "alternatif"- Achats mutualisés (mallettes, logiciel)- Communication- Animations coordonnées sur le territoire (intergénérationnelles, aide aux aidants)
Type de dépenses (non définitifs)	<ul style="list-style-type: none">- Investissements : travaux/mobilier et achats mutualisés- Fonctionnement : communication, prestations, défraiements, animations
Intervention financière	<ul style="list-style-type: none">- Investissements (travaux) : 15% plafonné à 40 000 €- Investissements (achats mutualisés) : 25% (pour le portage de repas, plafond à 100 €/mallette)- Fonctionnement : 25%
Bénéficiaires	Organismes de droit public, associations
Critères liés à la subvention	<ul style="list-style-type: none">- L'action doit être menée à l'échelle du Pays (excepté pour les structures d'accueil)- Etude de besoins pour les structures d'accueil
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'actions ou de services menés collectivement- Nombre d'actions en faveur des aidants et nombre d'aidants concernés- Nombre de places supplémentaires créées et type de places- Nombre et type d'animations menées avec des tout petits- Nombre d'actions menées en faveur des personnes en situation de handicap
Enveloppe	Pour la période 2008 – 2013 : 186 000 €
Référentiel du Conseil Général	Référentiel 8 : Réponses alternatives pour l'accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées